

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER**

**SEANCE DU 17 / 04 / 2024**

**Convocation** : 12/04/2024

**Membres** : 10 ; Présents : 6 ; Absents : 4 ; Votants : 8 ; Public : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume LEMENAGER, Maire.

Présents : Guillaume LEMENAGER (Maire), Isabelle AUBRY, Dominique POTIER, Jessica HUYGHE (adjoints au Maire), Thierry COIFFIER, Éric LECHEMINANT.

Absents excusés : Pauline DEVOS (pouvoir à Jessica HUYGHE), Denis FERDY, Claire GARRIGUE-LANGLOIS (pouvoir à Dominique POTIER), Grégory THOUIN.

**Secrétaire de séance** : Éric LECHEMINANT

Le quorum est atteint.

### **1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE**

Éric LECHEMINANT est désigné secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Décision**

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **3. RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE COMMUNALE : POINT D'AVANCEMENT ET DECISIONS A PRENDRE (ECLAIRAGE DU PREAU, CONTROLE DU SON DANS LA SALLE, ETC.)**

Le Maire donne la parole à Jessica HUYGHE.

Après avoir fait un point sur l'avancement des travaux de rénovation de la salle communale, Madame HUYGHE propose au Conseil Municipal de délibérer pour la pose de déstratificateurs, l'éclairage du préau et le contrôle du son dans la salle.

Madame HUYGHE indique que les délais sont respectés. La fin des travaux concernant la toiture est prévue la semaine prochaine. La livraison des menuiseries extérieures doit avoir lieu également la semaine prochaine et la pose est prévue la semaine du 1<sup>er</sup> mai.

L'ensemble des fermes sont maintenant apparentes. Elles seront conservées à l'exception de celles qui soutenaient le faux plafond.

La démolition a fait apparaître un tableau électrique au fond de la salle qu'il convient de condamner.

1- Le Conseil est amené à délibérer pour la pose des déstratificateurs.

Un devis a été établi par la société CELFY pour un montant de 3 478,85 € HT, soit 4 174,62 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis.

2 - Concernant le préau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour et 4 voix contre, décide de n'installer que des prises sans éclairage (voix prépondérante du Maire).

3 – Concernant le contrôle du son, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place de limiteur.

#### **4. RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : PROPOSITION DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION APCR**

Afin d'embellir le village et d'améliorer le petit patrimoine non classé de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour rénover la Maison des Associations et demander une subvention APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) auprès du Conseil Départemental sur la durée d'un an au titre de l'année 2024.

Notre petit village de Sainte Croix sur Mer possède une maison des associations qui nécessite des travaux de rénovation et de sécurisation, soit l'amélioration de notre petit patrimoine non classé.

Ce bâtiment communal est le lieu privilégié des associations pour se réunir et pour promouvoir leurs activités. Il héberge chaque premier dimanche de chaque mois un bar associatif où de nombreux administrés et des personnes extérieures au village se rencontrent.

De plus cet endroit sera un point d'accueil et d'animation pendant le 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement durant quatre jours (du 5 au 8 juin ouvert toute la journée).

Ces travaux sont importants pour l'embellissement du patrimoine et pour la sécurité de l'accueil des personnes.

Le barnum, lui, est un investissement pour compenser la fermeture temporaire de la salle communale pour travaux mais il servira bien entendu sur le long terme pour les prochaines animations du Clos Saint Martin situé route de Crépon.

L'estimation de ces travaux s'élève à 22 657,40 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 7 voix pour et 1 abstention,

Décide de réaliser des travaux pour rénover la Maison des Associations ;

Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention APCR pour la rénovation de la Maison des Associations pour un an au titre de l'année 2024.

#### **5. EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BECASSE, ROUTE DE GRAYE-SUR-MER, CHEMIN DE LA MARE AU ROY ET CHEMIN DE LA GARENNE AVEC OPTION ECLAIRAGE PUBLIC – ETUDE PRELIMINAIRE**

Jessica HUYGHE présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 64 011.00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 70 %, sur le réseau d'éclairage de 70 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 70 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 24 011.00 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le début des travaux pour la période suivante : 1er trimestre de l'année 2026
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :
  - en section de fonctionnement
  - en section d'investissement, par fonds de concours

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.

Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 920.00 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

## **6. CONCERT PIERRES EN LUMIERE DU 17 MAI**

Le Maire donne la parole à Dominique POTIER.

Monsieur POTIER indique qu'un concert de musique classique sera organisé le 17 mai à l'Église de Sainte Croix sur Mer sur la proposition de Seules Terre et Mer dans le cadre du programme Pierres en Lumière 2024.

L'éclairage intérieur et extérieur sera mis en place par la communauté de communes.

## **7. 80 EME ANNIVERSAIRE DU 6 JUIN 1944**

Le Maire donne la parole à Dominique POTIER.

Le 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement sera marqué par trois événements à Sainte Croix sur Mer :

1 – Cérémonie commémorative à la stèle aérodrome B3 prévue le vendredi 7 juin à 17h ;

2 – Ouverture du P'tit Troc'Heure du 6 au 9 juin de 9h à 17h. La permanence sera assurée par des bénévoles ;

3 – Exposition dans la salle du Conseil (photos de vétérans et projection de films) et à l'extérieur au niveau de la cour de la mairie et sur les murs rue de Banville au droit de la mairie (mise en place de panneaux en français et en anglais d'une dimension 120 x 60 cm). Plusieurs thèmes seront mis à l'honneur tels que la libération de Sainte Croix, l'aérodrome B3, les précédents anniversaires dont l'inauguration du monument B3, la vie de la commune à l'époque. Le coût pour la fourniture et la pose, la mise en peinture et l'impression s'élève à environ 250 €.

## **8. CEREMONIE DE REMISE DU LABEL ARBRE REMARQUABLE DE FRANCE LE 29 JUIN**

Le Maire donne la parole à Dominique POTIER.

Monsieur POTIER indique que la cérémonie de remise du label Arbre Remarquable de France aura lieu le 29 juin à 11h30 en présence de Monsieur Georges FETERMAN, Président de l'association et de Monsieur Denis MEZERETTE, délégué du Calvados de l'association, d'élus du Conseil Municipal et d'habitants. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

Le Conseil Municipal demande que la plaque soit apposée sur le mur à côté de l'if. Le coût de la pose s'élève à 138,59 € HT.

## **9. CONCLUSIONS DE PRE-ETUDE DE RESTAURATION DU BAPTISTERE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire donne la parole à Dominique POTIER.

Monsieur POTIER rapporte les conclusions de la pré-étude de Madame Pascale MAUNY pour la restauration du baptistère (inscrit au titre des Monuments Historiques) :

La pierre composant le baptistère est dans un état très dégradé : les volumes sculptés sont partiellement perdus, notamment sur la partie orientée vers le chauffage. Le chauffage radiant présent sur les murs de la nef active des variations d'humidité relative importantes sur des temps courts, propice aux variations d'état des sels solubles (soluble-cristallisés). Ce changement d'état est à l'origine de la perte de cohésion de la pierre, des analyses semi-quantitatives et semi-quantitatives des sels en présence ont permis de détecter la contamination en chlorures du baptistère.

Madame MAUNY indique que l'état de la pierre utilisée très fragile ne permet pas une restauration pérenne mais que la conservation du baptistère en l'état peut être assurée.

Le coût de cette conservation s'élève à 14 800 € HT.

Monsieur POTIER indique que la charge restante pour la commune peut être estimée à 4 440 € HT sous réserve de l'obtention des subventions de la DRAC (30 %) et du Département pour la Restauration du patrimoine historique (40 %).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- Décide de retenir le devis de Madame Pascale MAUNY pour la conservation du baptistère en l'état pour un montant HT de 14 800 €, sous réserve de l'obtention des subventions de la DRAC et du Département.

- Sollicite auprès de la DRAC et du Département une subvention pour cette conservation.

## **10. DECHETS HORS FOYER ET CONVENTION CITEO**

Le Maire donne la parole à Isabelle AUBRY.

Madame AUBRY indique qu'une réunion a eu lieu en mairie avec Monsieur Guillaume TENDRON, en charge des déchets ménagers au sein de la communauté de communes.

Des poubelles biflux sont à installer sur la placette du village rue de Banville, sur l'aire de pique-nique route de Graye sur Mer et sur l'aire de loisir du Clos Saint Martin.

Il est proposé d'installer au niveau du Clos Saint Martin, sous réserve de l'obtention de l'aide financière de CITEO (mise en place d'une convention pour 4 200 €), deux colonnes enterrées (verre et hors verre) pour un reste à charge pour la commune de 6 120 € HT.

Concernant les déchets abandonnés, une autre convention avec CITEO peut être signée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 6 voix pour et 2 abstentions,

- Décide de mettre en place les poubelles biflux et les deux colonnes enterrées au niveau du Clos Saint Martin sous réserve de l'obtention des aides financières proposées par CITEO.

- Autorise le Maire à signer les deux conventions avec CITEO et l'ensemble des documents se rapportant à la mise en place des équipements évoqués.

## 11. QUESTIONS DIVERSES

### Plaque commémorative RAF

Le Maire indique qu'une plaque commémorative sera érigée lors de la cérémonie commémorative du 7 juin à la mémoire de l'unité radar mobile de la RAF en présence de Monsieur Peter MILBANK dont le père était le commandant de cette unité. Plusieurs membres de sa famille seront également présents.

### Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement du Calvados

Le Maire indique que le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Creully-sur-Seulles a été sélectionné pour concourir au Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement du Calvados (dans la catégorie Équipement public), organisé par le CAUE.

La candidature est portée par l'agence Architecture Dimensions Nouvelles, dont l'architecte Samuel Rabache a dessiné les plans du PSLA.

La communauté de communes Seulles Terre et Mer incite les élus du territoire à prendre part au vote pour porter haut cette réalisation, véritable fierté de Seulles Terre et Mer, tant par le service rendu à la population que par la conception qui allie esthétique et fonctionnalité.

### Devis pour l'aménagement de l'entrée de la mairie

Un devis de l'entreprise JFB Soudure a été établi à la demande de la mairie pour 435 € pour la fourniture et la mise en place d'une enseigne ferronnerie « MAIRIE ».

Une discussion s'engage sur la fabrication du support cintré. Il est décidé d'utiliser un fer plat de faible épaisseur avec platines de fixation et point d'encrage des lettres.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour retenir ce devis.

### Utilisation de désherbants sur les espaces verts de la commune

Pour faire suite à des observations sur l'utilisation de produits désherbants, le Maire indique que l'employé communal et l'entreprise Leblois Environnement n'utilisent pas ce genre de produits sur les espaces verts de la commune. Il précise que seuls le vinaigre et le gaz sont utilisés.

### Travaux d'enfouissement des lignes hautes tensions

Le Maire informe que des travaux d'enfouissement des lignes hautes tensions auront lieu début 2026 sur la rue de Banville et la rue de Colombiers.

Ces travaux seront pris en charge intégralement par ENEDIS.

### Circulation le 6 juin

Le Maire donne la parole à Manuel SCHELL, secrétaire de mairie.

La circulation sera fortement perturbée le 6 juin au vu des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement.

Pour circuler librement, Les résidents devront se munir d'un stiker disponible en mairie fin avril.

La récupération des stickers se fera sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise.

### Financement de l'extension des réseaux pour l'aménagement du terrain appartenant à la famille HAINCAULT-FOUQUES rue de la Couture

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la famille HAINCAULT-FOUQUES pour financer 70 mètres linéaires d'extension de réseaux en vue de l'aménagement de leur terrain (déclaration préalable accordée en 2023 pour la création de cinq lots à bâtir rue de la Couture).

Une discussion s'engage sur le financement de l'opération.

Il est décidé que les prochains Conseils Municipaux auront lieu le 28 mai et le 10 juillet.

La séance est terminée à 21h44

Le Maire

Le secrétaire de séance